



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Direction du développement  
et de la coopération DDC



# PAMEFA-Vi

Programme d'Appui à la Modernisation des Exploitations Familiales Agricoles (PAMEFA)-Volet Intrants (Vi)

## Étapes retenues pour la mise en place d'un système d'achat groupé en intrants agricoles

Financé par la Direction du Développement et de la Coopération (DDC) Suisse au Burkina Faso, le **Programme d'Appui à la Modernisation des Exploitations Familiales Agricoles (PAMEFA)** a pour but d'accroître la productivité et les revenus agricoles de 315 000 petits exploitants du Burkina Faso. Le volet intrants, mis en œuvre par le Centre international pour le développement des engrais (IFDC) de 2015 à 2018, vise à fournir aux agriculteurs et agricultrices des intrants de qualité à un prix abordable, ainsi que des conseils pour une utilisation correcte de ces intrants.

### IFDC BURKINA FASO

Centre International pour le Développement des Engrais (IFDC)

11 BP 82 CMS  
Ouagadougou 11 – Burkina Faso

Tél. +226 25 37 45 03/05

Fax: +226 25 37 49 69

Email : ifdcburkina@ifdc.org

Web : www.ifdc.org

Le recensement des besoins en intrants agricoles est organisé en vue d'agrèger les besoins individuels des membres des Organisations paysannes (OP) pour une commande groupée d'intrants. Le processus comprend au total 11 étapes dont 7 en sont les principales. Pour chaque étape, la période idéale est précisée.

### ÉTAPE 1 : Information/ sensibilisation

Une fois que l'Organisation Paysanne (OP) décide de faire des commandes groupées d'intrants, elle convoque une Assemblée Générale (AG) pour informer ses membres et partager les objectifs visés et la démarche à suivre. L'information doit être la plus claire et la plus précise possible.

janvier

### ÉTAPE 2 : Expression des besoins par les producteurs

Les animateurs sont chargés de collecter les besoins des producteurs. L'idéal serait que les producteurs se déplacent vers l'agent pour l'expression de leur besoin. Cette expression est valide à ce premier niveau après échange avec le producteur et un des responsables de l'OP (président ou SG) en se basant sur la taille de son ménage, des superficies à emblaver, etc. Une fois toutes les expressions recensées, l'animateur fait la synthèse par OP.

janvier-février

### ÉTAPE 3 : Recherche de prix et de la disponibilité des formules d'engrais

Les responsables de la faïtière recherchent la tendance des prix de cession des engrais sur le marché et s'assurent de la disponibilité des formulations demandées.

février



**ÉTAPE 4 :**  
Validation des  
besoins

Au cours d'une rencontre du bureau de la faïtière, les animateurs valident les besoins exprimés et portent les données sur une fiche unique correspondant au besoin global.

**début mars**

**ÉTAPE 5 :**  
Collecte/  
recherche des  
fonds

Chaque animateur est chargé de faire le retour de l'information à sa base et les producteurs sont invités à verser les fonds selon la formule arrêtée en AG. L'idéal serait que les fonds soient versés au niveau de la trésorerie de la faïtière moyennant un reçu de versement. La date limite de versement des fonds est fixée par la faïtière.

**fin mars**

**ÉTAPE 6 :**  
Identification  
des fournisseurs

Sur la base des besoins des membres les responsables de la faïtière procèdent à l'identification des fournisseurs potentiels au niveau local et au niveau national. Les offres des fournisseurs sont reçues par la faïtière qui procèdent à l'analyse des offres en classant ces offres de la plus avantageuse à la moins avantageuse.

**début avril**

**ÉTAPE 7 :**  
Négotiation/  
contractualisation

La faïtière entre en négociations avec le fournisseur retenu en tenant compte des facteurs comme le transport, la manutention, le temps et le lieu de livraison, les coûts supplémentaires, mode et modalités de paiement et la fluctuation des prix sur le marché. En fonction des négociations, il est possible d'inclure une institution financière.

**mi avril**

**ÉTAPE 8 :**  
Livraison/  
répartition par  
l'OP de base

Après livraison par le fournisseur dans un local préalablement défini par la faïtière, elle fait la réception en s'assurant des quantités et formulations déposées par le fournisseur. Des prélèvements peuvent être faits aux fins d'analyse (souhaitable de le prévoir et de l'inclure dans les clauses contractuelles).

**fin avril**

**ÉTAPE 9 :**  
Répartition/  
rédistribution aux  
membres

Les OP sont chargées procéder à l'enlèvement des stocks de leurs membres au magasin de la faïtière. L'OP distribue les quantités demandées à chaque membre.

**début mai**

**ÉTAPE 10 :**  
Collecte  
des fonds  
complémentaires  
(selon le cas)

Les producteurs doivent procéder au paiement des fonds complémentaires (reliquat) en liquidité. Les remboursements en liquidité se font juste après les récoltes.

**début novembre**

**ÉTAPE 11 :**  
Évaluation/  
capitalisation

Une AG est convoquée pour faire le bilan de l'activité et capitaliser les acquis et insuffisances. Cette AG doit être bien documentée.

**décembre**

